

Conseil Municipal du	2 décembre 2019	à	18h00
N°ordre	10	Titre	Engagement de principe dans la démarche Territoires zéro chômeur longue durée (TZCLD)
N° identifiant	2019-0287		
Rapporteur(s)	M. Jean-Claude BONNEFON		
Date de la convocation	05/11/2019		
Président de séance	M. Alain CLAEYS	P.J.	
Secrétaire(s) de séance	Mme Manon LABAYE et M. François BLANCHARD		
Membres en exercice	53		
Quorum	27		
Présents	48	M. Alain CLAEYS - Maire M. Jules AIMÉ - M. Jean-Daniel BLUSSEAU - M. Francis CHALARD - M. Bernard CORNU - Mme Régine FAGET-LAPRIE - Mme Jacqueline GAUBERT - M. Abderrazak HALLOUMI - M. Christian PETIT - Mme Patricia PERSICO - Mme Marie-Thérèse PINTUREAU - Mme Nathalie RIMBAULT-RAITIÈRE - Mme Christine SARRAZIN-BAUDOUX - Mme Laurence VALLOIS-ROUET Adjoint Mme Martine APERCÉ - M. Jacques ARFEUILLÈRE - M. El Mustapha BELGSIR - M. Michel BERTHIER - M. Jean-Claude BONNEFON - Mme Nicole BORDES - M. Frédéric BOUCHAREB - Mme Coralie BREUILLÉ - Mme Christine BURGÈRES - M. Patrick CORONAS - Mme Jacqueline DAIGRE - Mme Stéphanie DELHUMEAU-DIDELOT - Mme Valérie FRANCHET-JUBERT - Mme Christiane FRAYSSE - Mme Anne GÉRARD - Mme Diane GUÉRINEAU - Mme Michèle HENRI - M. Daniel HOFNUNG - Mme Aïcha HOUSSEIN - M. Yves JEAN - Mme Marie-Madeleine JOUBERT - Mme Manon LABAYE - M. Laurent LUCAUD - M. Jean-José MASSOL - Mme Francette MORCEAU - M. Philippe PALISSE - M. Sylvain POTHIER-LEROUX - Mme Marie-Dolorès PROST - Mme Nathalie RIMBAULT-HÉRIGAULT - M. Édouard ROBLOT - Mme Eliane ROUSSEAU - Mme Peggy TOMASINI - M. Alain VERDIN - M. François BLANCHARD Conseillers municipaux	
Absents	2	M. Jean-Baptiste RICCO - M. Aurélien TRICOT Conseillers municipaux	
Mandats	3	Mandants Mme Clotilde BALLON M. Jean-Marie COMPTE Mme Michèle FAURY-CHARTIER	Mandataires M. François BLANCHARD Mme Jacqueline GAUBERT Mme Peggy TOMASINI

Observations	<p>L'ordre de passage des délibérations est le suivant : de la 1 à 9, 16, 18, 50, 53, 63 à 64, 33, 10 à 15, 17, 19 à 32, 34 à 49, 51 à 52, 54 à 58, 60 à 62 et 59.</p> <p>Retours de Mmes Christine BURGÈRES, Michèle HENRI et Nathalie RIMBAULT-RAITIÈRE et, M. Laurent LUCAUD.</p>
--------------	--

Projet de délibération étudié par:	3- Commission Attractivité et aménagement de l'espace et du patrimoine de la ville
Service référent	Direction Générale Attractivité - Développement économique Direction Politiques de l'emploi

UNE DÉMARCHE INNOVANTE POUR LUTTER CONTRE LE CHOMAGE DE LONGUE DURÉE

C'est en partant du principe énoncé dans le préambule de la Constitution de 1946 où « Chacun a le devoir de travailler et le droit d'obtenir un emploi » que le projet Territoires zéro chômeur de longue durée (TZCLD) a été imaginé et élaboré par plusieurs associations (ATD Quart Monde, Emmaüs France, Le Pacte civique, Secours Catholique).

TZCLD a pour objectif de démontrer que l'exclusion sociale due à la privation d'emploi, vécue depuis des décennies par la majorité des chômeurs de longue durée, n'est pas inéluctable. La démarche repose notamment sur les principes suivants :

- personne n'est inemployable pour peu que l'emploi soit adapté à chacun
- ce n'est pas le travail qui manque, il y a davantage de travail utile à réaliser, de besoin non couvert qu'il n'y a de temps disponible chez les personnes privées d'emploi
- l'exhaustivité territoriale : un emploi doit pouvoir être proposé à tous les chômeurs de longue durée du territoire volontaire
- l'embauche non sélective : l'emploi est produit en fonction des savoir-faire, des envies, des possibilités des personnes et de leur date de candidature
- la qualité de l'emploi : l'objectif est d'apporter une sécurité à ceux qui subissent le plus durement la pénurie d'emploi avec le recours au Contrat à durée indéterminée (CDI) et de permettre à chacun d'être acteur de l'animation de l'Entreprise à but d'emploi (EBE)
- l'emploi à temps choisi : les salariés choisissent leur temps de travail
- l'emploi-formation : l'emploi doit permettre d'acquérir de nouvelles compétences. Le caractère formateur de cet emploi doit être garanti
- la création nette d'emplois : les EBE doivent s'attacher à proposer des emplois supplémentaires sur le territoire en développant des activités utiles aux territoires et non concurrentes des emplois existants.

Une loi portée par le député Laurent GRANDGUILLAUME promulguée en 2016 a permis de lancer une première expérimentation avec son fonds dédié. En 2017, l'État a retenu une dizaine de territoires afin de créer des EBE. Lors de la présentation de sa stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté en septembre 2018, le Président de la République a annoncé l'extension de l'expérimentation "Territoires zéro chômeur de longue durée" à 50 autres territoires.

Dans cette perspective, Grand Poitiers, lors du Conseil communautaire du 27 septembre 2019, s'est engagé comme territoire volontaire pour expérimenter cette démarche dès que la loi sera promulguée.

UNE DYNAMIQUE LOCALE, DES ACTEURS ET CHOMEURS MOBILISÉS

Les premières réflexions sur Poitiers datent de 2016. Un collectif d'acteurs s'est constitué avec le Comité des alternatives poitevines pour l'emploi et l'entraide (Capee), des centres socioculturels (CAP SUD, la Blaiserie, les Trois Cités) et des Structures d'insertion par l'activité économique (Pourquoi Pas La Ruche, SATE 86), mais avec également d'autres acteurs comme le Secours Catholique. Ce collectif s'est constitué en équipe projet avec des chômeurs. Il se réunit régulièrement notamment sous forme de groupe de travail sur différents axes comme la mobilisation des personnes privées d'emploi ou la recherche des partenaires.

Les trois quartiers prioritaires de Poitiers construisent activement le projet avec des partenaires, des demandeurs d'emploi et quelques entreprises.

En 2019, la réflexion s'est élargie à l'échelle de la Communauté urbaine, plusieurs communes se sont

déclarées intéressées : Saint-Sauvant, Jaunay-Marigny, Buxerolles, Migné-Auxances, Dissay, Chauvigny et Fontaine-le-Comte.

ENGAGEMENT DE LA VILLE DE POITIERS

Ainsi, il vous est proposé de s'engager dans le projet TZCLD.

À cet effet, la Ville de Poitiers participe activement à la définition du projet qui pourrait être mis en place sur Grand Poitiers en :

- contribuant à l'avancée du projet en concertation avec le collectif local en particulier le Capée qui coordonne l'opération, les acteurs et chômeurs mobilisés, ainsi que les communes intéressées qui souhaitent s'engager
- participant avec les acteurs au consensus visant notamment la définition du territoire et du périmètre de l'expérimentation locale notamment au regard des futures critères qui devraient être établis par la 2^{ème} loi envisagée début 2020 sur TZCLD
- facilitant la mobilisation des partenaires sur ce projet dans les quatre phases de la démarche (de l'émergence à la création de l'Entreprise à but d'emploi)
- étant associé à la définition du plan d'actions et des axes de travail, aux réflexions des instances du projet.

Après examen de ce dossier, il vous est proposé :

- d'engager la Ville de Poitiers comme territoire volontaire à la démarche menée par Grand Poitiers
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir sur ce sujet.

POUR	51	
CONTRE	0	
Abstention	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Pour le Maire,



RESULTAT DU VOTE

Adopté

Affichée le	9 décembre 2019
Date de publication au Recueil des Actes Administratifs	
Date de réception en préfecture	9 décembre 2019
Identifiant de télétransmission	086-218601946-20191202-117922-DE-1-1

Nomenclature Préfecture	8.6
Nomenclature Préfecture	Emploi-formation professionnelle